

RAPPORT N° 96/5-43
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la parution au Journal Officiel des Décrets n° 95/25 et n° 95/29 du 10 janvier 1995, les statuts particuliers du cadre d'emplois des Rédacteurs et des Techniciens Territoriaux ont été entièrement refondus.

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs.

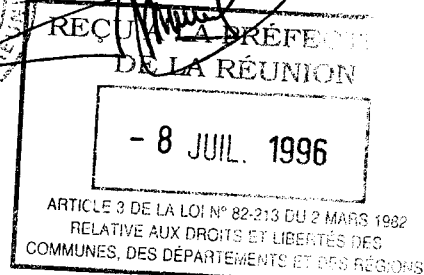
Je vous propose donc la transformation des postes ainsi qu'il suit:

SITUATION ANCIENNE	NOMBRE DE POSTES	SITUATION NOUVELLE	NOMBRE DE POSTES
Rédacteur chef grade provisoire	2	Rédacteur chef	2
Technicien chef grade provisoire	3	Technicien chef	3

Il est à noter que ces transformations prennent effet au 1er août 1996.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/5-43
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 juin 1996

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Bretagne, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale/Finances ;

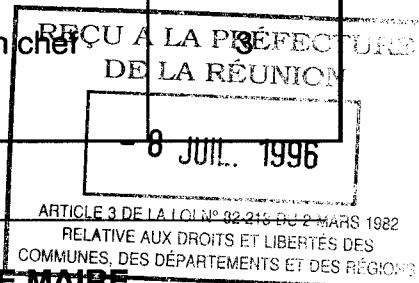
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE

Approuve la modification du tableau des effectifs – transformations prenant effet au 1er août 1996 – ainsi qu'il suit :

SITUATION ANCIENNE	NOMBRE DE POSTES	SITUATION NOUVELLE	NOMBRE DE POSTES
Rédacteur chef grade provisoire	2	Rédacteur chef	2
Technicien chef grade provisoire	3	Technicien chef	3



Pour extrait certifié conforme
 Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1996



LE MAIRE
Michel TAMAYA